

Transport solidaire

Objectif de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> -Lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou en perte de mobilité et favoriser leur maintien à domicile en accompagnant leur mobilité -Favoriser l'accès à l'emploi
Publics	<ul style="list-style-type: none"> -Habitants de Beaucouzé âgés de plus de 65 ans. -Habitants de Beaucouzé présentant une perte de mobilité ou un handicap temporaire ou définitif. -Habitants de Beaucouzé en recherche d'emploi qui ont besoin de se déplacer pour un entretien d'embauche. -Une dérogation peut être accordée aux personnes ne remplissant pas les critères d'âge après étude de la situation par la commission technique
Forme de l'aide	<p style="text-align: center;">Mise à disposition d'un service de transport grâce au concours de conducteurs bénévoles inscrits en tant que tels auprès du CCAS.</p> <p style="text-align: center;">Transport effectué dans la limite de 50 km aller-retour</p>
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> -Ne pas être imposable sur le revenu ou être inscrit à Pôle Emploi. -Ne pas avoir de moyen de locomotion -Ne pas pouvoir utiliser d'autres moyens de locomotion
Procédure de demande	<p style="text-align: center;">La demande est à faire auprès du CCAS. Etude de la situation lors d'un rendez-vous à l'aide des documents demandés</p>
Montant	<p style="text-align: center;">Il est demandé un forfait minimum de 1.20 euro pour tout déplacement ou de 0,40 euro par kilomètre effectué. Cette participation est versée au conducteur</p>
Mise en œuvre de l'aide	<p style="text-align: center;">Le CCAS se charge de mettre en relation le demandeur et le chauffeur bénévole</p>